Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-212102313-20261020-VAR_20260300-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2026
Publication : 03/11/2026

VAR_20260300

Nous, Maire de la Ville de Dijon

VU l'article L.2122-18 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales.

ATTENDU l'empêchement dans lequel se trouvent simultanément les adjoints de remplir les fonctions d'officier d'état civil le **Samedi 21 novembre 2026**,

ARRÊTONS

Article 1
François REBSAMEN, conseiller municipal, est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour célébrer le mariage de Monsieur **Jean-Louis PIERRE** et de Madame **Isabelle, Marie ROSSIGNOL** prévu le : **Samedi 21 novembre 2026 à 17 heures 10**

Article 2
Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Président du tribunal judiciaire et Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,
le 20 octobre 2026

La Maire,
Nathalie Koenders